



Aix en Provence

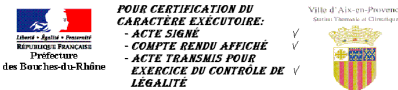
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-504**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-57317-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SERVICE CIVIQUE. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR 2014 ET SIGNATURE D'UN AVENANT

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la VilleRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014**Nomenclature : 8.6**

Emploi-formation professionnelle

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE****OBJET** : SERVICE CIVIQUE. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR 2014 ET SIGNATURE D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal a délibéré le 8 octobre 2012 sur le renouvellement du service civique en 2013. Une convention d'objectifs en a fixé les modalités et les contraintes entre l'Association Unis-Cité Méditerranée et la Ville d'Aix en Provence.

Cette nouvelle promotion s'est terminée le 21 juillet 2014. 16 nouveaux jeunes ont été recrutés par l'association Unis Cité Méditerranée. Axés sur les domaines de l'écologie, le développement durable et la citoyenneté, ils ont développé des actions d'une part auprès des écoles d'autre part auprès de services municipaux et des Centres Sociaux.

Dans les écoles :

- Jardin et initiation à la culture florale et potagère,
- Mise en place de la Bibliothèque, initiation à l'informatique en collaboration avec les enseignants,
- Animation du temps d'inter classe sur les thèmes du bruit, du comportement à l'école, du développement durable et de l'écologie
- Prise en charge de la procédure d'évacuation dans les écoles : rédaction des protocoles incendies, organisation d'un exercice d'alerte (*en collaboration avec la direction de l'éducation*),

Le Centre Social Jean-Paul COSTE :

- Sensibilisation à l'écologie et au développement durable à travers des activités de jardinage et des ateliers ludiques expliquant la vie des végétaux.

Les Services municipaux :

- Le Bureau Information Jeunesse :
Sensibilisation à la prévention routière auprès des scolaires

Promotion et développement des activités du BIJ

Action citoyenne auprès des jeunes

- La Cité du livre :
 - Animations auprès des publics autour du livre
 - Participation au bibliobus
 - Ateliers lecture au Centre Hospitalier Montperrin
 - Ateliers lecture auprès des personnes âgées
- La Direction de la Politique de la Ville:
 - Rédaction d'un guide pratique à l'usage des habitants du quartier du Jas de Bouffan.
 - Collecte des infos, visites des différentes structures
 - Mise en page du guide

Toutes ces actions ont permis à ces jeunes de profiter d'un temps sans contrainte scolaire ou professionnelle pour apporter aux autres leur diversité, leur dynamisme et surtout leur désir de faire prendre conscience au citoyen de la nécessité de bien vivre ensemble en respectant des règles de partage et de solidarité. Les jeunes ont pu appréhender pleinement leur citoyenneté et se sont vus offrir la possibilité et l'opportunité de côtoyer d'autres jeunes de toutes origines sociales et culturelles. Ils ont pu ainsi, réaliser au travers de la diversité de notre société, le principe républicain d'un projet commun au service de tous.

La Ville d'Aix-en-Provence, depuis 2 ans, s'implique fortement dans cette mission. Soucieuse de son rôle d'encouragement au développement des valeurs développées plus en amont, elle participe financièrement, humainement et matériellement à ce dispositif.

Même si toutes les conditions semblent être remplies pour poursuivre cette action, il convient d'y apporter quelques aménagements dans sa forme.

Le premier porte sur la durée de chaque promotion qui était jusqu'à présent de neuf mois et à cheval sur deux années civiles, de mi octobre à mi juillet. Il s'avère que le mois de juillet étant une période creuse pour les activités liées au service civique, il est nécessaire de ramener cette durée à huit mois, c'est à dire jusqu'au 20 juin.

De plus, cette expérience, par les témoignages qui en ont été donnés, a provoqué une émulation chez de nouveaux partenaires qui souhaitent aussi bénéficier de ces activités. Ainsi, il conviendrait d'augmenter le groupe de huit volontaires ce qui le ramènerait à 24. Il est entendu avec l'association Unis Cité Méditerranée que cette augmentation n'engendrera pas de coût supplémentaire. Enfin il est à noter que, à l'instar des autres promotions du service civique, tant sur le plan régional que national, ils travailleront du lundi au jeudi, le vendredi étant laissé libre pour les formalités administratives et du quotidien.

Cette délibération couvre donc la période d'octobre à décembre 2014. Cependant cette promotion engagera un coût global de 45 000 € sur sa durée totale de 8 mois. Il conviendra donc de délibérer à nouveau au mois de février 2015 pour engager les frais de janvier à juin 2015.

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de la mise en œuvre de ce dispositif sur la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention d'objectifs ;
- **AUTORISER** l'attribution de la subvention d'un montant de dix sept mille cinq cent euros (17 500 €) pour financer la promotion de 24 jeunes volontaires pour la période du 27 octobre au 31 décembre 2014 ;
- **DIRE** que le montant global sera imputé sur la ligne budgétaire 9290 6574 2122 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-504 - SERVICE CIVIQUE. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR 2014 ET
SIGNATURE D'UN AVENANT-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2014

Direction chef de projet : **POLITIQUE DE LA VILLE**

Direction gestionnaire : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N° AVENANT	DIRECTION GESTIONNAIRE			
					MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)
					ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014*	ANNEE N 2014
77798	UNIS CITE MEDITERRANEE	F	<i>Favoriser le demarage de la programmation du Service Civique 2014-2015</i>	Avenant n°6 CPO N°2012-1080 CM 8/10/12	53 800	51 240	45 000	17 500
Total par imputation Budgétaire n° 9290 6574 2122					53 800	51 240	45 000	17 500

AVENANT N° 6

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE Adoptée par le Conseil Municipal du 8 octobre 2012 N° 2012.1080

« UNIS CITE MÉDITERRANÉE »

ENTRE :

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par délibération du Conseil Municipal en date du :

Ci-après dénommée « la Ville »

ET :

L'ASSOCIATION « UNIS-CITE MÉDITERRANÉE » dont le siège social est sis : 25 boulevard LAROUSSE, 13014 Marseille représentée par Monsieur MICHEL-BEGUET Bernard son Président dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration.

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

Unis-Cité est une association agréée par l'Agence du Service Civique au titre du Service Civique pour l'accueil des jeunes de 18 à 25 ans en contrat d'engagement de service civique.

Elle leur propose un engagement au service de la collectivité au travers de missions diverses d'intérêt public, un accompagnement individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une sensibilisation citoyenne par la participation à des modules de formation.

La Ville d'Aix en Provence a :

- **adopté** par Délibération du 08 octobre 2012 n° 2012.1080, la convention pluriannuelle de partenariat 2012/2014 entre la Ville et l'Association dont le montant de base de la subvention s'élève à **45 000 €** pour 2013 et **30 000 €** en 2014.

- **adopté** par Délibération du 23 juin 2014 n° 2014.168, l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de partenariat 2012/2014 correspondant à l'attribution d'une subvention pour régler des frais complémentaires correspondant à la vie quotidienne des jeunes volontaires. La période s'étale du 1^{er} janvier au 21 juillet 2014 d'un montant de **15 000 €**

- **décidé** d'attribuer une subvention de **17 500 €** qui représente les frais de fonctionnement de l'Association pour la gestion de 24 volontaires sur la période de octobre 2014 à décembre 2014.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article I :

L'article 4 « moyens accordés par la Commune » de la convention pluriannuelle de partenariat 2012/2014 établie entre la Ville et l'Association adoptée par le Conseil Municipal du 08 octobre 2012 est revu comme suit :

Pour l'année 2014, le montant total de la subvention accordée par la Politique de la Ville hors du dispositif C.U.C.S. s'établit à 30 000 € + 15 000 € + 17 500 € = **62 500 €**

Article II :

Le versement de cette subvention de **17 500 €** s'effectuera en une seule fois, après le vote du Conseil Municipal, la signature et la notification du présent avenant .

Fait à Aix en Provence,
Le

**Pour l'Association,
Le Président**

**Pour la Ville
L'Adjoint Délégué**